COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Madame Audrey BOULAY
Monsieur Alexis DEHON
Monsieur Philippe VIVIER
Madame Anne HEURTAUX
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Daniel GALLIÉ
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Véronique MAHIER
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Madame Audrey JUDITH

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Madame Aurore NEVEU

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

A été désignée secrétaire de séance, Madame Anne HEURTAUX

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte-rendu du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

► Plan canicule
Les personnes inscrites sur le registre des personnes sensibles du Plan de Sauvegarde ont été appelées par la secrétaire générale. Pas de besoin particulier.

Le groupe scolaire n'a pas été fermé. Un message a été diffusé sur Educartable pour demander aux parents de garder leurs enfants, si possible, pendant cette période de canicule.
Les repas cantine ne seront pas facturés pour les enfants qui ne sont pas venus.

Les agents communaux ont, à compter de 6 heures du matin aérer les locaux. Des ventilateurs ont été apportés par la commune et des parents. Il n'a plus de ventilateurs disponibles en magasin.
Les tuyaux d'eau ont été apportés pour les cours de récréation.

Le conseil municipal réfléchit sur un synthème de climatisation, mais préfère faire appel à un bureau d'études. Vu le coût de l'opération, elle sera réalisée certainement sur plusieurs années.

► Bornes rétractable et fixes à l'entrée du terrain de Football.
Monsieur COLLAS s'est chargé du dossier et présente le comparatif des devis.
Le devis de La Signalisation Routière a été retenu.
Un courrier sera envoyé aux entreprises non retenues.

► Installation des gens du voyage le jeudi 25 juin 2026 sur le terrain de football. 50 caravanes – 60 véhicules.
Monsieur MABIRE, 2ème adjoint, s'est chargé le jour même de faire intervenir un huissier pour le constat de l'installation illégale. Le contact a été réalisé le lendemain. A ce jour, nous sommes dans l'attente du procès-verbal.

Après avoir reçu, par mail, une demande de sécurisation de l'arborétum d'un administré de la commune, Monsieur VIVIER tenait à signaler que la commune de Normanville a, dès le printemps 2026, fait réaliser un talus à proximité de l'école et des terrains de sports.
Pour la protection de l'entrée, à côté du local technique, lors de l'élaboration du budget, nous avons programmé une borne rétractable.
Conformément aux règles des marchés publics, la commune a dû consulter plusieurs entreprises, avec des devis variant de 13 419 € à 25 989 €.
Une demande de fonds de concours à l'EPN a été déposée, ce type d'investissement ne bénéficiant pas de subventions de l'Etat et du Département.

Monsieur le Maire tient à signaler qu'au moment de l'intrusion des gens du voyage, le portail était fermé. Les employés communaux se sont opposés à eux, ont été menacés par une dizaine de personnes très agressives.
Monsieur le Maire est arrivé sur place et a arrêté son véhicule pour empêcher l'entrée des caravanes. Le ton est monté et, sous la menace, ils se sont installés sur les terrains.

Au niveau de l'EPN, l'aire d'accueil des gens du voyage a été détruite par des membres de la communauté des gens du voyage et, de ce fait, l'EPN ne respecte plus les conditions pour une évacuation quasi-immédiate.

La commune de Normanville œuvre pour protéger ces espaces publics, tout en, portant la plus grande attention aux finances communales.

► Les membres du conseil municipal décident de laisser la nature reprendre ses droits sur la parcelle rue du Robichon à l'entrée du domaine des Pêcheurs afin d'éviter des installations illégales proche de l'Iton.

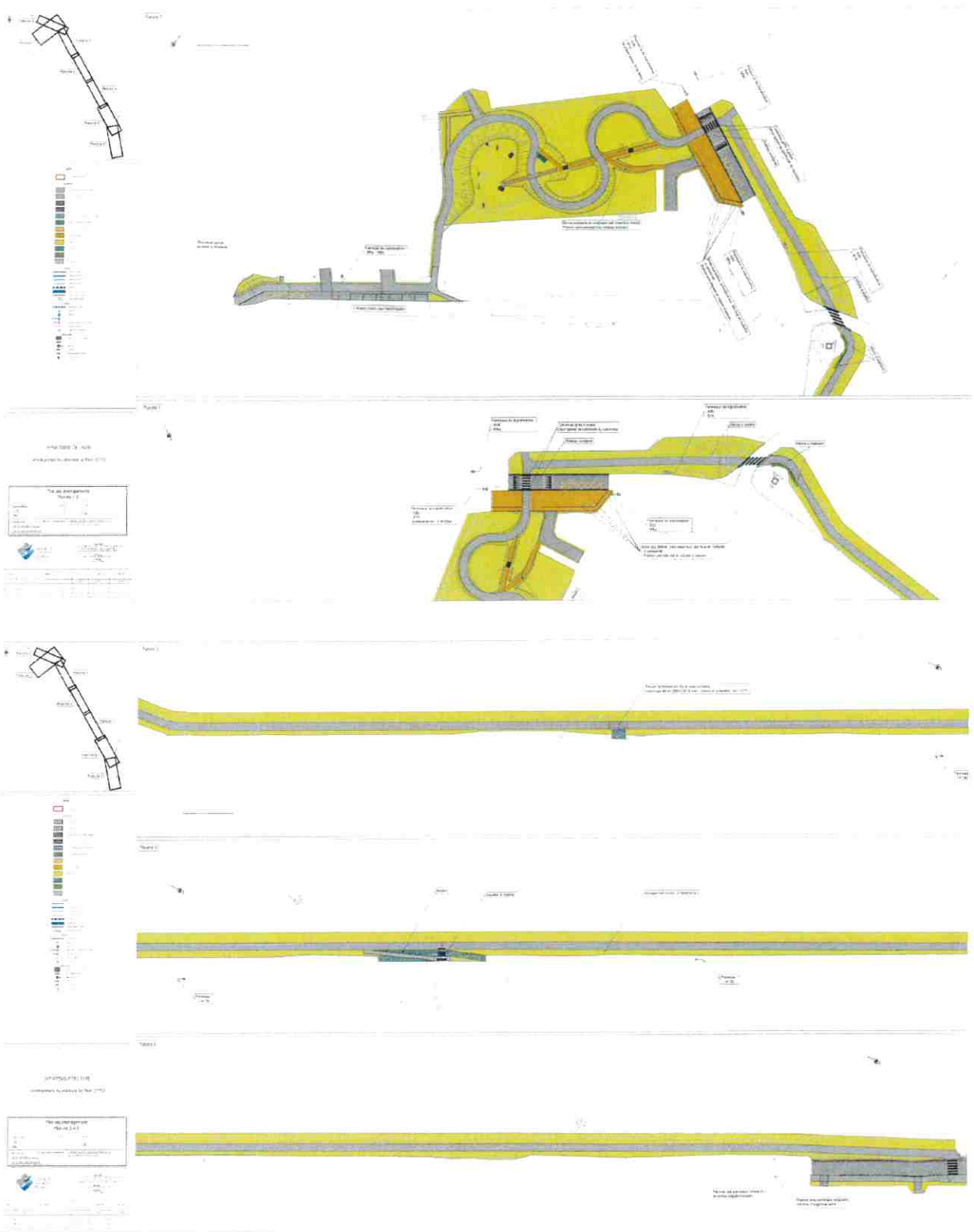


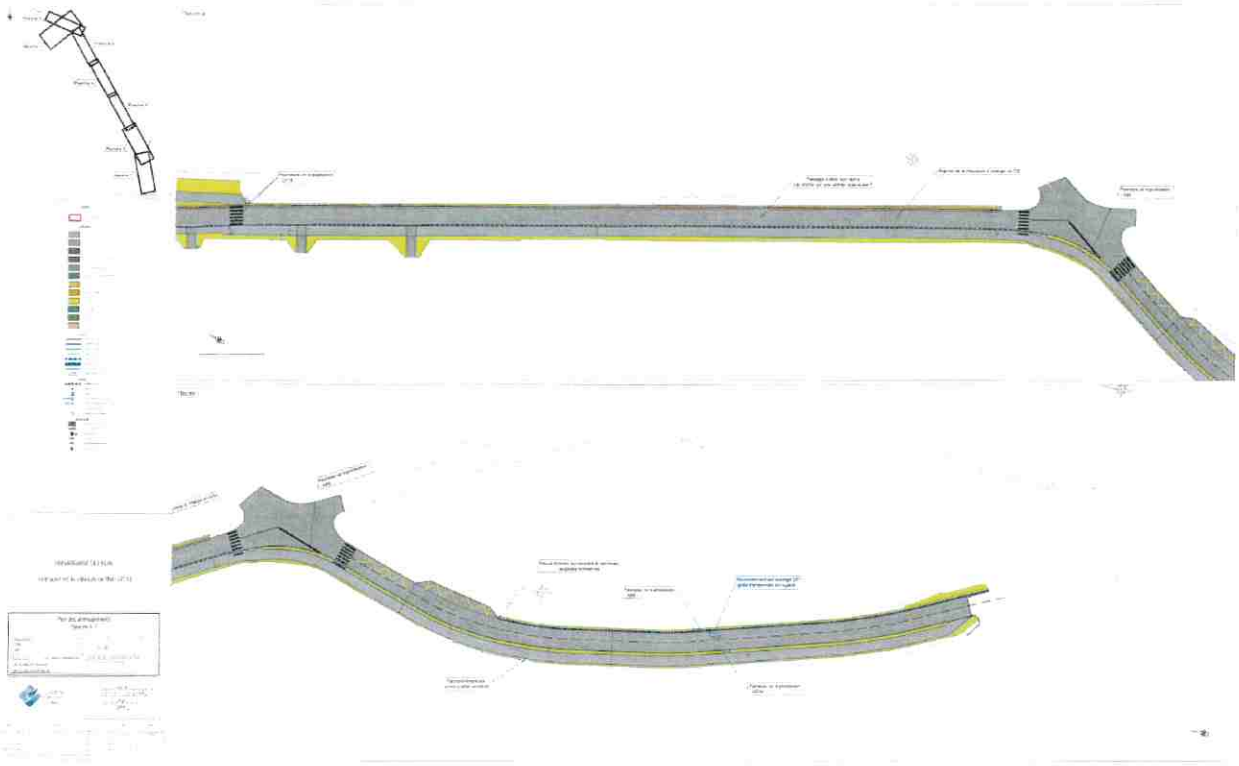
► Madame MAUBOUSSIN propose de prendre contact avec le SMABI en septembre pour évoquer la plantation d'arbres sur les berges Saint-Gaud. Madame MAUBOUSSIN constate que des scions plantés sont morts.
Monsieur VIVIER informe l'assemblée qu'il va prendre contact avec Monsieur CAILLEBOTTE du SMABI très rapidement à ce sujet.

► Etude en cours pour la création d'une aire multimodale à Caër. A l'angle de la construction du Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAIE)

► Voie verte – Projet porté par le département

L'appel d'offre a été lancée par le Département. Le projet devrait débuter en novembre prochain.





Monsieur VIVIER a recu un mail d'un habitant de la commune qui s'interoge sur les choix d'aménagement.
Aussitôt, Monsieur le Maire a transmis ce mail au service du Département qui gère cette aménagement paysager.

DELIBERATIONS

DB2026.053 - Création de poste - Attaché Territorial

Vu la reconduction de l'Etude Encadrée pour l'année scolaire 2026-2027,

Création de poste :
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la création de poste d'un Attaché Territorial.

Horaires :
L'agent assurera l'encadrement des enfants pour l'étude encadrée pour une durée hebdomadaire de 3 h (lundi, mardi et jeudi) sur 36 semaines d'école.

Contrat :
Contrat à durée déterminée du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Durée hebdomadaire 2.35/35ème (annualisation- DHS 2h19) soit 10,18/35ème mensuel.

Rémunération :
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 11, Indice Brut 821, Indice Majoré 678 du grade de recrutement.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.062 - Demande de subvention assainissement en traverse

Modification de la DB2024.057 du 24 octobre 2024

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de voie verte sur la commune de Normanville porté par le Conseil Départemental de l'Eure, il est à prévoir l'assainissement en traverse.

A cet effet, le conseil départemental a établi un chiffrage détaillé ci-dessous :

3.6/ ASSAINISSEMENT PLUVIAL - USEE					
3.6.1	**Terrassement et remblaiement de tranchées pour canalisation**				
3.6.1.1	Terrassement en tranchée Ø 300 <2.0m	*ml*	*95,00 €*	**14,00**	1 330,00
3.6.2	**Fourniture et pose de canalisations**				
3.6.2.1	Fourniture et pose de canalisations Ø300 Polypropylène SN10 EP	*ml*	*200,00 €*	**14,00**	2 800,00
3.6.3	Fourniture et pose de regard Ø1000mm sur canalisation existante	*u*	*1 350,00 €*	**1,00**	1 350,00
3.6.4	Bouche d'engouffrement avec décantation de 1m3	*u*	*1 200,00 €*	**3,00**	3 600,00
3.6.5	Tampon de recouvrement 720 x720	*u*	*900,00 €*	**1,00**	900,00
3.6.6	Raccordement sur regard existant	*u*	*300,00 €*	**2,00**	600,00
3.6.7	Essais et Contrôles - Réception des collecteurs	*Ft*	*1 000,00 €*	**1,00**	1 000,00
3.5/ ELEMENTS DE BORDURES ET DELIMITATION					
3.5.2	Bordures et caniveaux en béton				
3.5.2.1	Bordures T2	*ml*	*30,00 €*	**1200,00**	36 600,00
	TOTAL ASSAINISSEMENT				**48 180,00 HT**

Les membres du Conseil Municipal valident le montant de 48 180 €uros HT

- Sollicitent une subvention auprès :
    - Du Conseil Départemental
    - Evreux portes de Normandie
- **Donnent pouvoir à Monsieur Philippe VIVIER, Maire pour signer tout document relatif aux demandes de subventions**

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.063 - Visiophone école Maternelle

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis 05261665 de l'entreprise ADELEC
    - Montant HT : 4 460,00 €uros
    - Montant TTC :5 352,00 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
    - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.064 – Décision Modificative n°2 – Pavés LED Mairie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	2 525.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 525.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 525.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**2 525.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	2 525.00 €	2 525.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 525.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**2 525.00 €**
D-2188-15 : MAIRIE	0.00 €	2 525.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**2 525.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 525.00 €	0.00 €	2 525.00 €
Total Général		5 050.00 €		2 525.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.065 - Désignation du Coordinateur pour recensement 21 janvier au 20 février 2027

Est nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2027 : Madame LEFRILEUX Chantal, Secrétaire générale de Mairie à Normanville, Rédacteur principal.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Madame LEFRILEUX Chantal sera rémunérée mensuellement par le biais des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 susvisées.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.066 - Travaux SIEGE Chemin des Châtaigniers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **17 417.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **9 583.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.067 - Création de poste – Groupe Scolaire

► Vu le besoin de remplacer un adjoint technique territorial principal 1ère classe ayant la fonction d'ATSEM pour la rentrée scolaire 2026-2027,
► La déclaration de vacance de poste, publiée sur le site du Centre de Gestion de l'Eure,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la création de poste au 25 août 2026 :

- Adjoint technique territorial
- ATSEM principal 2ème classe.

Horaires hebdomadaires

Garderie	7 h 15	8 h 45
ATSEM	8 h 45	11 h 30
Surveillance Cantine et cours	12 h 00	13 h 30
ATSEM	13 h 30	16 h 15
Rangement Ménage classe	16 h 15	17 h 00

Soit 9,25 h par jour (centième)

Temps hebdomadaire effectif : 37 h
Durée hebdomadaire : 29,82/35ème (annualisation) – DHS : 29h49
Horaires mensuelles annualisées : 129,22/35ème

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.068 - *2026 - Mise à jour Plan communal de sauvegarde*

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRI) ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI) [art 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile].
Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune. Sa mise en œuvre relève de chaque maire sur le territoire de sa commune.

► Monsieur le Maire présente la mise à jour 2026 du Plan Communal de Sauvegarde.

► Les membres du conseil municipal approuvent la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2026.069 – Décision Modificative n°3 – Perte exploitation Parcelles B543-545-547

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations sur réseaux	3 552.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**3 552.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	3 552.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**3 552.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	3 552.00 €	3 552.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 552.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**3 552.00 €**
D-2111-120 : ACQUISITION FONCIERE VOIES VERTE	0.00 €	3 552.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**3 552.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 552.00 €	0.00 €	3 552.00 €
Total Général		**7 104.00 €**		**3 552.00 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air Commission 2 : EAU Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville –– CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté Commission 5 : FINANCES Finances – Grand équipements

► EPN - Compte rendu Commission 1 du 8 juin 2026,
► EPN - Compte rendu Commission 2 du 3 juin 2026,
► EPN - Compte rendu Commission 3 du 4 juin 2026,
► EPN - Compte rendu Commission 4 du 10 juin 2026,
► EPN - Compte rendu Commission 5 du 11 juin 2026,
► EPN - Groupe de travail Fonds de concours,
► EPN - Groupe de travail Fonds de concours,
► Conseil Communautaire le 23 juin 2026
► Comité secours populaire – Assemblée Générale le 18 juin 2026
► Groupe scolaire - Conseil d'Ecole - Compte rendu du 1 er juin 2026,
► SDIS - proclamation résultats Conseil d'Administration.

COURRIER DU MAIRE

► Préfecture - Nomination de Mme Charlotte CREPON, en tant que secrétaire générale de la Préfecture de l'Eure, sous-Préfète d'Évreux) – Prise de fonctions à compter du 15 juin 2026

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

► Décès de Madame Monique PORCHER, comptable du Service de Gestion Comptable d'Evreux.
L'intérim du SGC d'Évreux est assuré par Madame Sylvie SAHUT, dans l'attente de la nomination d'un nouveau comptable public.

► Nuit des Etoiles à Normanville le 25 juillet 2026 sur l'arborétum dès 17 h 30

► Bibliothèque – Intervention d'une doctorante pour la fête de science le vendredi 9 octobre 2026 de 14 h à 19 h30

► SPAE – Une habitante de la commune a déposé un chien errant sur la commune à Monsieur MABIRE, 2ème adjoint au Maire.
Le chien n'était pas identifié. L'information a été diffusée auprès des vétérinaires, sur Panneau Pocket, sur le site de la commune, en vain.
Vu la canicule, et après avoir gardé le chien chez lui pendant 3 jours, Monsieur MABIRE a décidé de se rendre à la SPA d'Evreux le 24 juin 2026. La SPAE a gardé le chien.

Madame Dominique LE DOYEN, 1ère vice-Présidente du refuge a envoyé un mail le 28 juin 2026, concernant la subvention annuelle de 100 euros versée par la commune qui ne permet pas d'assurer totalement la prise en charge d 'un chien, vaccination, stérilisation, identification, soins vétérinaires divers et nourriture. Aussi le refuge sollicite une participation de 400 € pour l'année 2026 compte tenu de l'accueil de ce chien.

Monsieur VIVIER rappelle que la commune est doté un appareil d'identification des chiens et chats divagants sur la commune, l'identification de ces animaux étant obligatoire. Les animaux retrouvent systématiquement leurs maîtres.
La commune verse 100 euros à la SPAE depuis de très nombreuses années.